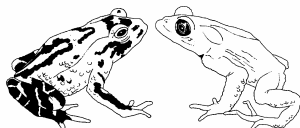


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les animaux  
San José (Costa Rica), 8 – 12 avril 2002

Rapport du président

CONTACTS AVEC LE COMITE PERMANENT

Le rapport soumis en annexe a été préparé par le président du Comité pour les animaux et présenté au Comité permanent à sa 46<sup>e</sup> session (Genève, 11-15 mars 2002) sous la cote SC46 Doc. 21.



## RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE POUR LES ANIMAUX AU COMITE PERMANENT

1. Le présent rapport (pour la période du 15 avril 2001 au 10 janvier 2002) a été établi par le Président du Comité pour les animaux.
2. En 2001, la représentante de la région Amérique du Nord, Mme Susan Lieberman, a annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2001, elle serait employée par une ONG et qu'elle serait basée au Royaume-Uni. A l'issue d'une discussion avec les Parties de la région Amérique du Nord, il a été décidé qu'elle serait remplacée par M. Kurt Johnson, de l'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique. M. Johnson a immédiatement pris ses fonctions de représentant de la région Amérique du Nord à la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.
3. En raison du départ de Mme Lieberman, la vice-présidence du Comité est devenue vacante. A sa 17<sup>e</sup> session, le Comité pour les animaux a élu un nouveau vice-président, M. Marco Polo Micheletti Bain (Honduras), représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes.
4. La 17<sup>e</sup> session du Comité s'est tenue du 30 juillet au 3 août 2001 à Hanoï (Viet Nam), où elle s'est déroulée avec succès. Je souhaite exprimer ma gratitude au Gouvernement vietnamien, et plus particulièrement à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique, pour avoir organisé la session avec beaucoup d'efficacité et d'amabilité, dans un environnement plaisant et agréable.
5. La participation des ONG était prévue comme pour la 16<sup>e</sup> session et n'a pas posé de problèmes. Plusieurs nouvelles ONG qui n'avaient assisté à aucune session du Comité étaient présentes pour la première fois.
6. Le Secrétariat a envoyé aux Parties le compte-rendu résumé de la 17<sup>e</sup> session avec la notification n° 2001/095 du 19 décembre 2001.
7. De nombreux points ont suscité beaucoup d'intérêt et donné lieu à des discussions durant la session (cf. les rapports des groupes de travail dans le compte-rendu résumé); cependant, certaines questions importantes doivent être mentionnées plus spécialement.
  - a) Un point particulier a fait l'objet de longs débats: la définition de l'expression "en danger critique d'extinction dans la nature", au sujet de laquelle le Comité n'a pas pu parvenir au consensus. En définitive, les membres du Comité ont convenu que le Secrétariat établirait trois listes d'espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I difficiles à garder ou à élever en captivité. La première liste inclura les espèces classées dans la catégorie de l'UICN "en danger critique d'extinction dans la nature", la deuxième liste inclura les espèces de cette première catégorie et celles de la catégorie "en danger dans la nature", et la troisième inclura les espèces de ces deux catégories et celles de la catégorie "vulnérables dans la nature". Il a été décidé de limiter cet exercice à un projet pilote sur les reptiles. Les quatre herpétologistes du Comité évalueront les trois listes et les résultats seront examinés à la 18<sup>e</sup> session. Il n'est donc pas possible à ce stade de soumettre au Comité permanent la liste mentionnée dans la décision 11.101. Plusieurs points devront être élucidés, notamment les différences entre les libellés des décisions 11.101 et 11.163, et celui de la résolution Conf. 11.14, ainsi que l'utilité de faire approuver par le Comité permanent toute liste avant sa soumission à la Conférence des Parties.
  - b) Une seconde question a donné lieu à de longs débats, en séance plénière et au sein du groupe de travail: le point de l'ordre du jour sur le "Contrôle des systèmes de production de l'élevage en captivité et en ranch et des prélèvements dans la nature pour les espèces inscrites à l'Annexe II". Ce document, préparé par un consultant, a été fort apprécié – son contenu représentant, de

l'avis général, une excellente vue d'ensemble des différents systèmes appliqués actuellement. Les délibérations ont cependant été consacrées pour la plupart à des changements dans les codes de source actuels et aux nouveaux codes supplémentaires proposés par le consultant. Pour un certain nombre de participants, des caractéristiques plus précises avaient des avantages évidents alors que pour d'autres, elles représentaient des procédures de suivi lourdes et compliquées du point de vue administratif. Il a été suggéré de procéder à un exercice analogue pour les plantes et de combiner les résultats. Le Secrétariat a engagé un consultant pour approfondir la question. Nous espérons disposer d'un nouveau document pour poursuivre l'examen de cette question à la 18<sup>e</sup> session.

- c) Le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres en Asie du sud-est a également provoqué un large débat au sein du groupe de travail. Les avis étaient partagés quant à savoir qui devait être invité à y participer. Le Secrétariat a fait observer qu'un montant de USD 92.500 avait été obtenu pour l'atelier technique qu'il prévoyait de convoquer conformément à la décision 11.150, ce qui signifiait la nécessité de limiter le nombre des participants à inviter. En outre, il a été précisé que l'atelier n'était pas censé être une réunion scientifique de plus mais plutôt un atelier pratique où l'essentiel des discussions porterait sur les cadres juridiques et la mise en œuvre de la Convention. L'atelier devait se tenir à Bogor (Indonésie) du 26 au 29 novembre 2001 mais en raison des événements survenus plus tard dans l'année, il avait été décidé de changer le lieu et la date de réunion et de le tenir (à l'invitation du Gouvernement chinois) du 25 au 28 mars 2002 en Chine méridionale.
- d) A sa 45<sup>e</sup> session, à Paris, le Comité permanent a adopté les recommandations concernant les esturgeons faites par le Comité pour les animaux dans le contexte de l'application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.). Les Etats de l'aire de répartition concernés se sont accordés sur les conditions établies dans ces recommandations. A la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, une seule espèce supplémentaire (*Strombus gigas*) a été choisie pour la phase V de l'Etude sur le commerce important. D'autres discussions ont eu lieu au sein d'un groupe de travail au sujet d'une révision de la résolution Conf. 8.9 (Rev.). Il a été conclu que l'Etude sur le commerce important devait être simplifiée et que la plupart des suggestions faites par le consultant dans le document AC17 Doc.7.4 pouvaient être retenues. La proposition du Secrétariat concernant la première Etude sur le commerce important par pays a été examinée dans le détail mais, en fin de compte, le Comité en a approuvé le principe par consensus, étant entendu que les études par pays NE DOIVENT PAS remplacer les études des espèces, mais pouvaient être organisées en parallèle.

Les membres du Comité ont convenu que Madagascar était un bon candidat pour la première étude par pays, compte tenu également du fait que cette Partie avait sollicité l'assistance du Secrétariat. Cette conclusion n'a été transmise qu'au Secrétariat, et non aux observateurs, à la 17<sup>e</sup> session. Le Comité pour les plantes est parvenu à la même conclusion à la session qu'il a tenue en Malaisie en septembre 2001 et, en conséquence, le Secrétariat engagé le processus d'étude.

Entre-temps, le mandat pour l'étude par pays a été établi en tenant compte de l'apport du Comité pour les animaux. Des consultants ont été engagés dès novembre 2001.

Les membres du Comité ont récemment fait savoir au Secrétariat comment il fallait procéder sur certaines questions restées en suspens concernant les esturgeons. Le Secrétariat transmettra ces informations aux Etats de l'aire de répartition.

- e) L'examen périodique des taxons animaux inscrits aux annexes a donné lieu à des discussions prolongées et détaillées sur les aspects biologiques et commerciaux. Il a été reconnu que le système des contributions volontaires pour les études d'espèces animales, mis en place à la

15<sup>e</sup> session, n'était pas vraiment efficace: il n'existe pas de mécanisme contraignant les Parties qui avaient proposé d'entreprendre certaines études à terminer leurs travaux. Le groupe de travail a proposé d'élaborer par écrit des lignes directrices qui seraient examinées à la 18<sup>e</sup> session (les Etats-Unis d'Amérique ont accepté d'en prendre l'initiative), et a invité le Secrétariat à mettre au point une technique d'évaluation rapide pour examiner les taxons multiples (ou les taxons supérieurs) et déterminer ceux qui devraient faire l'objet d'études plus approfondies.

- f) Le groupe de travail sur des coraux a présenté un document sur la possibilité d'identifier au niveau générique certains taxons coralliens, ainsi qu'un projet de liste de ces taxons. Il a suggéré un référentiel type pour les coraux et a renvoyé la question au Comité de la nomenclature. Le groupe de travail a également cherché à savoir s'il conviendrait d'appliquer l'Article IV.3 au lieu de l'Article IV.2. a) pour l'exportation des coraux. Le consensus n'a pas été atteint mais le groupe a convenu qu'il était souhaitable d'adopter une approche axée davantage sur l'écosystème pour gérer le prélèvement des coraux destinés à l'exportation et que les Parties devaient être encouragées à en tenir compte. Le groupe examinera la possibilité d'insérer un texte additionnel dans la résolution Conf. 11.10 pour traiter cette question; un projet de texte sera présenté à la 18<sup>e</sup> session du Comité.
  - g) Le groupe de travail sur l'étiquetage universel du caviar a rédigé un projet de texte devant être envoyé aux Parties par le Secrétariat par notification.
  - h) Le Groupe de travail sur le transport des animaux vivants a accepté de poursuivre sa coopération avec l'IATA. Les associations américaine (AZA) et européenne de zoos (EZA) ont accepté de réexaminer la Réglementation de l'IATA du transport des animaux vivants et de présenter des projets de recommandations au groupe de travail sur le transport pour le 31 janvier 2002. Cette question devrait être de nouveau abordée et définitivement réglée à la 18<sup>e</sup> session du Comité. Le Président du groupe de travail a annoncé que le Gouvernement allemand avait fait appel aux services d'un consultant pour analyser les questionnaires sur la mortalité durant le transport, et que les résultats seraient présentés à la 18<sup>e</sup> session. Le groupe de travail examinera la résolution Conf. 10.21 pour déterminer s'il faut y apporter des modifications.
  - i) Le Groupe de travail sur les syngnathidés a étudié les réponses à la notification n° 2001/023, et les a considérées comme un bon début pour une recherche d'informations. Il a aussi examiné la logistique, la teneur et les résultats escomptés de l'atelier technique qui se tiendra du 18 au 22 février 2002 à Cebu (Philippines).
  - j) Le Groupe de travail sur le commerce d'espèces exotiques a conclu qu'il faudrait établir une liste concise, avec des exemples d'espèces CITES clés devenues envahissantes. Il conviendrait d'attendre l'analyse initiale des détails que possède l'ISSG.
8. Après la 17<sup>e</sup> session, plusieurs membres du Comité (MM. Marinus S. Hoogmoed, Sixto Inchaustegui et Tonny Soehartono) et M. Tom De Meulenaer, du Secrétariat CITES, ont été invités par le Gouvernement vietnamien à visiter des centres d'élevage de reptiles et de primates dans la partie méridionale du pays, près d'Hô Chi Minh-Ville. A En raison de problèmes de logistique, le représentant de la région Afrique, M. Mike Griffin, n'a pas pu y participer. Ce voyage de quatre jours a été très utile et a permis aux participants d'acquérir une bonne connaissance des méthodes et des espèces en question. La plupart des reptiles étaient des espèces non inscrites aux annexes CITES mais certains établissements d'élevage de crocodiles (*Crocodylus siamensis*) et plusieurs centres d'élevage de *Python molurus bivittatus* ont été visités. Le Président et M. De Meulenaer ont établi un rapport sur ce voyage. Nous tenons à remercier le Gouvernement vietnamien de cette généreuse initiative, qui a fourni à tous les participants de précieuses informations.

9. A la fin de la 17<sup>e</sup> session, le Costa Rica a offert d'accueillir la 18<sup>e</sup> session du Comité. Cette offre a été acceptée avec reconnaissance. La 18<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux se tiendra du 8 au 12 avril 2002 à San José (Costa Rica).

#### Révision des critères

10. Du 19 au 23 avril 2001, les Présidents du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Groupe de travail sur les critères (GTC) se sont réunis au Secrétariat à Genève pour mettre au point un projet "définitif" de révision de la résolution Conf. 9.24 (Rev.). Cet examen portait sur la totalité de la résolution, à l'exception de son Annexe 5, que le GTC n'avait pas encore réexaminée faute de temps et parce que son contenu dépendra de modifications apportées au reste du document. Pendant la réunion, il a été tenu compte des commentaires reçus jusqu'alors de membres des Comités, des Parties et des observateurs, ainsi que des débats qui avaient eu lieu durant la deuxième réunion commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes tenue à Shepherdstown en décembre 2000.
11. Le GTC s'est réuni à Siguënza (Espagne) du 21 au 23 mai 2001. Cette réunion a été entièrement consacrée à l'examen de l'Annexe 5 (définitions, notes et lignes directrices) de la résolution Conf 9.24 (Rev.). Le Secrétariat a transmis aux membres du GTC le projet d'un nouveau texte proposé pour l'Annexe 5. Le Secrétariat a fait la synthèse des résultats de cette réunion et de celle des Présidents du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du GTC tenue en avril 2001. Cette synthèse a fait l'objet d'un document envoyé aux Parties avec la notification n° 2001/037 du 31 mai 2001. Des observations sur ce document ont pu être adressées au Secrétariat jusqu'au 15 octobre 2001.
12. Du 17 au 20 novembre 2001, les Présidents du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du GTC se sont réunis au Secrétariat à Genève pour passer en revue tous les commentaires et élaborer un nouveau projet de document devant faire partie de la documentation pour la 46<sup>e</sup> session du Comité permanent. Ce document tient compte de toutes les observations reçues. Pour des raisons de santé et de voyage, la Présidente du Comité pour les plantes n'a pas pu assister à cette réunion.
13. Du 15 au 17 mai 2001, le Président du Comité pour les animaux a pris part à la première réunion du Dialogue CITES sur la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) dans la région des Caraïbes, qui a eu lieu à Mexico (Mexique). La réunion a été jugée utile, les pays ayant eu l'occasion de délibérer dans une atmosphère détendue sur un sujet d'intérêt commun concernant la tortue imbriquée. La réunion a fait l'objet d'un communiqué. Il est prévu d'organiser une deuxième réunion du Dialogue en mai 2002 dans les îles Caïmanes.
14. A la demande du Secrétariat, le Président du Comité a participé, du 30 avril au 3 mai 2001, avec Mme Marceil Yeater du Secrétariat, à la première session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, tenue par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève (Suisse). La délégation de la CITES a fait une déclaration expliquant ce qu'est la CITES et comment elle pourrait entrer dans le cadre du processus de l'OMPI. Un document a été préparé (AC17 Inf.10).
15. Du 14 au 16 novembre 2001, les autorités scientifiques de la région Europe chargées des questions relatives aux animaux ont tenu une première réunion à Bonn (Allemagne) à l'invitation du Gouvernement allemand. Cette réunion avait été organisée, en étroite collaboration avec la représentante de la région, Mme Katalin Rodics, par le Gouvernement allemand, lequel a pris à sa charge tous les frais des participants des pays d'Europe orientale. La réunion, à laquelle ont assisté un peu plus de 30 pays et 85 personnes, était présidée par le Président du Comité. La réunion a examiné des questions générales concernant le Comité et des questions propres à l'Europe [esturgeons, caviar, oiseaux de proie, ours brun et dauphin de la mer Noire (*Tursiops truncatus*]

*ponticus*]). Les représentants nationaux ont expliqué brièvement comment la CITES était mise en œuvre dans leurs pays respectifs. Il est clairement apparu qu'il y avait de nombreuses façons d'atteindre un but similaire. Les participants ont jugé la réunion très utile. Cette rencontre a permis d'améliorer considérablement les contacts interrégionaux (et personnels).

16. Les 12 et 13 novembre 2001, avant la réunion susmentionnée, le Secrétariat avait organisé un séminaire régional de formation à l'intention des autorités scientifiques européennes. Ce séminaire a été jugé utile et les nouvelles Parties à la CITES, en particulier, ont indiqué qu'elles en avaient tiré bénéfice.
17. A sa 45<sup>e</sup> session, le Comité permanent a abordé la question des échantillons de recherche susceptibles de se dégrader avec le temps [cf. document SC45 Doc.10 (Rev.1)] et a formé un groupe de travail chargé de préparer un projet de résolution à soumettre à la 46<sup>e</sup> session du Comité permanent. Bien que cette question ne relève plus du Comité pour les animaux, le Comité en discute régulièrement avec les parties et groupes intéressés. Je ne peux que signaler que cette question a été examinée par le Comité permanent, qui la réexaminera à sa 46<sup>e</sup> session.
18. Le Secrétariat a dépensé CHF 137 159 pour organiser la 18<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (voir ci-après):

	<b>CHF</b>
Coûts de logistique pour la réunion	62 258
Traduction de documents	15 756
Voyage et indemnités journalières des membres	32 791
Rapporteur	7 958
Voyage et indemnités journalières des experts	4 048
Voyage et indemnités journalières de membres du Secrétariat	14 348
<b>TOTAL</b>	<b>137 159</b>

19. Le Président a continué de consacrer environ 60% de son temps de travail normal aux affaires de la CITES. Comme je l'ai déjà signalé, cela n'a été possible que grâce à un arrangement contractuel entre le Ministère néerlandais de l'agriculture, de la gestion de la nature et des pêches (chargé de la mise en œuvre de la CITES aux Pays-Bas), et l'employeur du Président, le Muséum national d'histoire naturelle de Leyde (Pays-Bas). Les coûts de mon temps de travail, des voyages et de la participation régulière aux sessions du Comité et de la CdP sont imputés à un budget généreusement prévu par le ministère dans le cadre de ce contrat.
20. L'expérience de presque deux ans a prouvé qu'un appui gouvernemental et institutionnel sans réserve (et particulièrement un soutien financier) est une condition *sine qua non* pour que le président du Comité puisse s'acquitter avec efficacité de ses tâches. Sans un tel soutien, il est pratiquement impossible de les assumer toutes correctement. Comme indiqué au Comité permanent l'année dernière, cela pourrait signifier que des nationaux de pays où un tel soutien, financier et autre, ne peut être assuré, sont effectivement empêchés d'assumer cette charge, ce qui, dans la pratique, peut être considéré comme une injustice à l'encontre de certaines régions ou de certains pays. C'est là un sujet de préoccupation, et je voudrais prier instamment le Comité permanent d'étudier les possibilités de mettre à la disposition de pays des fonds qui permettraient de rémunérer le temps que le président du Comité doit consacrer à sa tâche.
21. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier mes collègues du Secrétariat – Malan Lindeque, Tom De Meulenaer et Ger van Vliet – avec qui j'ai étroitement collaboré durant la période écoulée,

sur plusieurs questions liées tant au Comité qu'au processus de révision des critères, pour leur aide et leur coopération et pour avoir considérablement facilité ma tâche de président.

22. A la 45<sup>e</sup> session du Comité permanent, et à la demande de son Président, le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes ont été invités à participer au groupe de travail sur la mise en œuvre et l'évaluation du plan stratégique, présidé par l'Afrique du Sud. Ce groupe se réunira du 13 au 15 février 2002 au Secrétariat à Genève.
23. La proposition du Comité pour les animaux, présentée à la 45<sup>e</sup> session du Comité permanent par le Secrétariat au point de l'ordre du jour "Etablissement d'un comité de mise en œuvre", a été renvoyée à un groupe de travail par le Comité permanent. Elle n'a jusqu'à présent suscité aucune réaction.
24. Je souhaite également remercier tous ceux qui président ou qui participent aux différents groupes de travail du Comité. La plupart de ces groupes n'ont pas encore achevé leur tâche mais tous sont conscients du fait qu'ils devront préparer pour la 18<sup>e</sup> session du Comité, ou peu après, des documents à présenter à la CdP12.
25. Enfin, je tiens à remercier les membres et les membres suppléants du Comité pour leur contribution aux travaux du Comité et pour leurs conseils.

Leyde, Pays-Bas, le 7 janvier 2002

M. M.S. Hoogmoed

Président du Comité CITES pour les animaux